



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 8 juin 2026

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association The Sporting Stones – Carrozzu in Bastia 2026

L'an Deux Mille vingt-six, le 8 juin à 9H, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Guy ARMANET, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Pierre ORSINI, Laurent PAPAZIAN, Gilles SIMEONI

Pouvoirs : -

Absents :

Carulina COLOMBANI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Michel SAVELLI, Michel ROSSI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 8 juin 2026

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20260608-BUR-AG-26-054-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association The Sporting Stones – Carrozzu in Bastia 2026

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 Mars 2026 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

- L'attribution des subventions à tout bénéficiaire, dans le respect, le cas échéant, des règlements, cadres d'intervention et documents d'orientation approuvés par le Conseil communautaire, et dans la limite des crédits inscrits au budget ;

Considérant que la manifestation contribue au rayonnement et à l'attractivité du territoire de la CAB ;

Vu la demande de subvention reçue ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Une subvention de 1 500 euros à l'Association The Sporting Stones (SIRET : 850 959 131 00010) pour l'organisation de l'évènement « Carrozzu in Bastia » qui s'est déroulé le jeudi 14 mai 2026 au jardin du Fango ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr